

**Département des Côtes d'Armor**

***Commune de BROONS***



**Procès-verbal du Conseil Municipal  
du mardi 25 février 2020**

## Sommaire

**25/02/20 - 1 – Organisation municipale – Adoption du procès-verbal de la réunion du 04 février 2020.**

**25/02/20 - 2 – Finances communales – Présentation et vote des comptes administratifs 2019 pour le budget principal et les budgets annexes (lotissements de l'Artillerie et de Bellevue ; camping), au vu des comptes de gestion remis par le comptable public.**

**25/02/20 - 3 – Finances communales – Présentation du projet des budgets primitifs 2020 : budget principal et budgets annexes (lotissements de l'Artillerie et de Bellevue ; camping).**

**25/02/20 - 4 – Finances communales – Examen et vote des taux d'imposition communaux pour 2020.**

**25/02/20 - 5 – Finances communales – Vote des budgets 2020.**

**25/02/20 - 6 – Questions diverses.**

Département des Côtes d'Armor  
Commune de BROONS

**Procès-verbal du Conseil Municipal**

Mardi 25 février 2020

Le mardi vingt-cinq février deux mille vingt, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Broons, régulièrement convoqué, a tenu séance à la Mairie de Broons, Département des Côtes d'Armor.

Présents : M. Denis LAGUITTON (Maire), M. Ronan KERRIEN, Mme Valérie BOTREL, M. Jean-Paul DUVAL, Mme Marie-France DEVRAND, M. Roger HERVÉ, M. Serge ROUXEL, Mme Marie Yvonne PRÉAUCHAT, Mme Marie-France LAMARCHE, Mme Christiane MACÉ, Mme Martine BARBÉ (arrivée à 18h50), M. Pierre RAMARÉ, M. Pascal MIRIEL, Mme Gwénola BERHAULT, Mme Valérie BRIEUC (arrivée à 19h50), Mme Sophie VILSALMON, M. Cédric LANDEMAINE, M. Philippe LANGLAIS.

Absents : Mme Céline ENGEL (pouvoir à Mme Gwénola BERHAULT), M. Claude ERMEL (pouvoir à M. Serge ROUXEL), M. Jean-Pierre GOUVARY, Mme Rachelle BOUTROUELLE.

M. Denis LAGUITTON préside la séance.

Mme Valérie BOTREL est élue secrétaire de séance.

**25/02/20 - 1 – Organisation municipale – Adoption du procès-verbal de la réunion du 04 février 2020.**

Le procès-verbal de la séance du 04 février 2020 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

En l'absence d'observation, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**25/02/20 - 2 – Finances communales – Présentation et vote des comptes administratifs 2019 pour le budget principal et les budgets annexes (lotissements de l'Artillerie et de Bellevue ; camping), au vu des comptes de gestion remis par le comptable public.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances.

Monsieur KERRIEN remercie les élus de la commission Finances qui ont œuvré pendant tout le mandat et qui mettent fin à leurs fonctions d'élus.

Il rappelle que le vote du budget avant les élections rendra service aux futurs élus qui devront travailler avant tout sur la mise en place du Conseil Municipal et des commissions. Ils pourront bien évidemment, en cours d'exercice, procéder à des décisions modificatives pour mettre en œuvre des projets.

## 1 – Présentation des comptes administratifs 2019 – Budget principal et budgets annexes

Celui-ci présente les résultats budgétaires de l'exercice 2019. Ces résultats seront soumis au vote du Conseil Municipal avec les comptes de gestion du comptable public.

Monsieur KERRIEN tient à remercier le personnel administratif pour l'aide apportée à l'élaboration de ce document.

### 1- Budget principal.

Monsieur KERRIEN rappelle tout d'abord que la commission « Finances » s'est réunie le mardi 18 février 2020 afin d'examiner attentivement les comptes de l'exercice 2019.

Il présente ensuite le tableau comparatif des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement, explique les montants les plus importants et expose les variations les plus significatives entre 2018 et 2019.

Monsieur KERRIEN revient ensuite, en détail, sur les différents chapitres de dépenses de fonctionnement.

Il indique que le chapitre 62 « autres services extérieurs » a subi une augmentation liée à l'organisation des élections européennes, à la mise en place d'un nouveau marché (promotion, animations...), aux inaugurations de la Mairie et de la statue Du Guesclin...

En outre, la commune devra faire face à une nouvelle dépense récurrente pour l'avenir avec le reversement à Dinan Agglomération d'une partie de la taxe foncière sur les propriétés bâties dans les zones d'activités (pour 2020, environ 18 000 € !).

Par ailleurs, le passage de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) en Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) impacte le chapitre 63 « impôts et taxes » avec une hausse des taxes foncières ; à charge pour la commune de facturer ce service à ses locataires. Monsieur KERRIEN précise que « facturer » ne veut pas dire « recouvrer »....

Ainsi, le chapitre des charges à caractère général s'élève à 499 518,00 €, soit une diminution de 3,44 %.

Cette variation à la baisse du chapitre 011 est appréciable mais à comparaison entre 2014 et 2019, il y a une augmentation de 12,39 % alors que l'inflation, sur cette même période, n'a été que de 5,5 %.

À noter que la commune a, par rapport à 2014, de nouvelles dépenses récurrentes avec la gestion de la salle des fêtes, la cotisation à la Fédération Française des Villages Étapes et la facturation de l'instruction du droit des sols par Dinan Agglomération (auparavant service gratuit).

*Madame BARBÉ rejoint la séance.*

Les dépenses de personnel font l'objet d'un commentaire détaillé.

Pour rappel, le transfert de la compétence « eau et assainissement » au 1<sup>er</sup> janvier 2018 ne s'est pas traduit par celui de l'ensemble du personnel : seul 1 agent sur 2,5 a été repris par Dinan Agglomération.

En outre, en 2017, la commune avait perçu environ 94 000 € de recettes au titre de la mise à disposition des 2,5 agents à la compétence Eau et Assainissement.

Ainsi, avec le transfert de cette compétence, la commune ne reçoit plus de remboursement de mise à disposition.

Le budget principal subit donc une « surcharge » équivalente à 1,5 ETP.

Les dépenses de personnel après remboursement, ont donc inéluctablement augmenté et pèsent sur la section de fonctionnement du budget principal de la collectivité.

Par ailleurs, en septembre 2018, il y a eu le recrutement d'un nouveau responsable des services techniques.

Les autres mouvements de personnel sont également évoqués.

Monsieur KERRIEN indique donc que l'exercice 2019 a subi une forte augmentation du chapitre 012 (non transfert de l'ensemble du personnel « eau » et recrutement du responsable des services techniques), en plus des évolutions normales.

En ce qui concerne le chapitre des charges de gestion courante, la majorité des dépenses est assez bien connue à l'avance (participation à la scolarisation d'enfants en CLIS et à l'OGEC).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, dans le cadre du pacte fiscal et financier, la commune a transféré la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) à Dinan Agglomération. En contrepartie, l'attribution de compensation (AC) versée par l'agglomération est diminuée d'autant (donc baisse des recettes de fonctionnement).

Par ailleurs, l'article relatif aux subventions aux associations est détaillé en annexe pour mettre en évidence les principales subventions.

S'agissant des charges d'intérêts, elles sont, sans surprise, en baisse ; l'encours de la dette diminuant en l'absence de nouvel emprunt depuis 2002.

Cependant, à partir de 2020, un nouvel emprunt viendra alourdir ce chapitre.

Le total des dépenses de fonctionnement, en diminution de 126 987,83 € (-6,57%), s'établit à 1 806 769,78 €.

Des dépenses qui apparaissent en baisse mais, à éléments comparables, en hausse de 2,84 %.

Monsieur KERRIEN ajoute qu'il est très difficile de comparer les exercices budgétaires car ces dernières années, il y a eu beaucoup de changements comptables liés aux fusions des intercommunalités et il y a de nombreuses dépenses non-récurrentes.

| Dépenses de fonctionnement                        | Réalisé 2018 | Budget 2019  | Réalisé 2019 | % réalisation /budget | Variation du réalisé 2019 / 2018 |         |
|---|--------------|--------------|--------------|-----------------------|----------------------------------|---------|
|   |              |              |              |                       | Valeur                           | %       |
| Charges à caractère général                       | 517 297,03   | 546 750,00   | 499 518,00   | 91,36%                | -17 779,03                       | -3,44%  |
| Charges de Personnel                              | 861 477,17   | 939 000,00   | 898 460,18   | 95,68%                | 36 983,01                        | 4,29%   |
| Charges de gestion courante                       | 263 635,62   | 260 000,00   | 212 270,45   | 81,64%                | -51 365,17                       | -19,48% |
| Charges financières                               | 21 753,62    | 18 000,00    | 17 288,67    | 96,05%                | -4 464,95                        | -20,53% |
| Charges exceptionnelles                           | 2 618,17     | 10 000,00    | 19 934,04    | 199,34%               | 17 315,87                        | 661,37% |
| Dotations aux amortissements                      | 74 000,00    | 76 000,00    | 75 298,44    | 99,08%                | 1 298,44                         | 1,75%   |
| Atténuation de produits                           | 192 976,00   | 84 044,00    | 84 000,00    | 99,95%                | -108 976,00                      | -56,47% |
| Dépenses imprévues                                |              | 20 000,00    |              |                       |                                  |         |
| Dépenses de fonctionnement (hors autofinancement) | 1 933 757,61 | 1 953 794,00 | 1 806 769,78 | 92,47%                | -126 987,83                      | -6,57%  |

*Tableau de synthèse des dépenses de fonctionnement 2019*

Monsieur KERRIEN retrace ensuite les éléments significatifs des recettes de fonctionnement : L'année 2019 a été marquée par la poursuite du dispositif de neutralisation fiscale à la suite du rattachement de Broons à Dinan Agglomération.

Des recettes qui apparaissent en hausse mais, à éléments comparables, en baisse de 1,88 % entre 2018 et 2019, du fait :

- Du maintien des taux d'imposition des impôts locaux des ménages, au niveau du bloc communal.
- D'une forte baisse de la base de la taxe foncière sur les propriétés bâties.
- De la diminution de l'attribution de compensation (AC) versée par l'agglomération à la suite de la mise en place du pacte fiscal.

| Recettes de fonctionnement                      | Réalisé 2018        | Budget 2019         | Réalisé 2019        | % réalisation /budget | Variation du réalisé 2019 / 2018 |              |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|----------------------------------|--------------|
|   |                     |                     |                     |                       | Valeur                           | %            |
| Produits des services                           | 211 291,03          | 207 500,00          | 208 195,49          | 100,34%               | -3 095,54                        | -1,47%       |
| Atténuation de charges                          | 11 513,84           | 9 000,00            | 15 977,31           | 177,53%               | 4 463,47                         | 38,77%       |
| Impôts et Taxes                                 | 1 554 252,69        | 1 388 577,00        | 1 398 927,75        | 100,75%               | -155 324,94                      | -9,99%       |
| Dotations, participations et subventions        | 831 910,41          | 832 922,00          | 847 463,32          | 101,75%               | 15 552,91                        | 1,87%        |
| Produits de gestion courante                    | 62 223,41           | 258 500,00          | 275 399,63          | 106,54%               | 213 176,22                       | 342,60%      |
| Produits financiers                             | 4,80                | 5,00                | 4,80                | 96,00%                | 0,00                             | 0,00%        |
| Produits exceptionnels                          | 38 720,75           | 3 100,00            | 30 750,66           | 991,96%               | -7 970,09                        | -20,58%      |
| <b>Recettes de fonctionnement de l'exercice</b> | <b>2 709 916,93</b> | <b>2 699 604,00</b> | <b>2 776 718,96</b> | <b>102,86%</b>        | <b>66 802,03</b>                 | <b>2,47%</b> |

*Tableau de synthèse des recettes de fonctionnement 2019*

En conséquence, l'autofinancement brut dégagé au titre de l'exercice 2019 s'élève à 969 949,18 €.

À l'excédent de fonctionnement propre à l'exercice 2019, il convient d'ajouter l'excédent reporté en provenance de l'exercice 2018, soit 620 674,41 €, ce qui génère un excédent de fonctionnement cumulé de 1 590 623,59 €.

En résumé, Monsieur KERRIEN indique que la situation financière reste saine.

Tous les chapitres de la section de fonctionnement sont conformes aux prévisions budgétaires.

Cependant, l'avenir est incertain car les dépenses obligatoires vont augmenter et les recettes vont diminuer. L'effet « ciseau » va davantage s'accroître dans les années à venir et donc les résultats futurs seront moins importants.

En effet, si on considère que le montant moyen de l'excédent brut de fonctionnement, hors élément exceptionnel et non récurrent (versement des budgets annexes...) serait dorénavant d'environ 750 000 € et qu'il faut en retrancher le remboursement de l'emprunt en capital, il resterait un montant annuel d'environ 550 000 € pour investir...

L'exécution du budget d'investissement se traduit par 4 494 647,08 € de dépenses nouvelles.

Monsieur KERRIEN détaille les principales réalisations 2019 :

- L'extension, le réaménagement et la mise en accessibilité de la mairie.
- La construction d'une salle de tennis.
- L'aménagement du parking au complexe sportif du Chalet.
- L'aménagement de la rue de Plumaugat, y compris la place du Dr Laurent.
- Les travaux pour la voirie définitive au lotissement de Bellevue.
- L'effacement des réseaux aériens.
- Les acquisitions foncières.

- L'acquisition d'une sculpture représentant Bertrand Du Guesclin.
- L'acquisition de matériels pour les services techniques (nacelle, broyeur d'accotement...)
- La continuité du programme annuel pour rénover les classes de l'école élémentaire et l'acquisition d'équipements pédagogiques.

Ce montant est largement supérieur à la moyenne des investissements depuis 2008 et très largement supérieur à la moyenne des investissements des communes de la même strate.

Broons a un niveau moyen d'investissement de 1 374 000 € depuis 2008.

Le financement fait appel, pour l'essentiel, aux ressources propres de la commune, mais aussi à un nouvel emprunt. L'endettement au 31 décembre 2019 a été réévalué à 295 € par habitant.

Monsieur KERRIEN précise que l'emprunt de la commune lié à l'aménagement de la Place Du Guesclin sera terminé au 31 décembre 2023.

Par ailleurs, les recettes d'investissement sont essentiellement représentées par les dotations et réserves (FCTVA 2019, excédents de fonctionnement capitalisés), complétées de quelques subventions publiques (liées notamment au contrat de territoire avec le département).

Le résultat de la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement de 2 129 630,13 €.

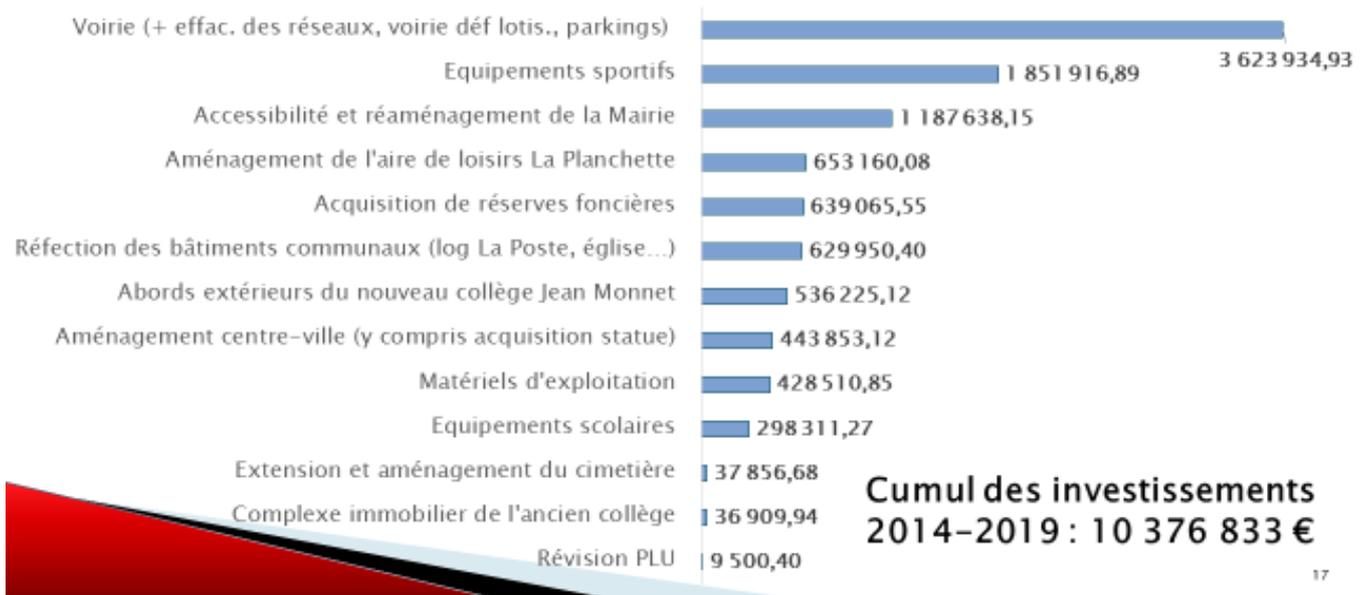
Ce besoin de financement, corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes, s'élève à 2 431 222,03 €. Il pourra être intégralement couvert par l'affectation d'une partie de l'autofinancement dégagé en fonctionnement, mais il n'y aura aucun report en excédent de fonctionnement au budget primitif 2020.

*Madame BRIEUC rejoint la séance.*

Monsieur KERRIEN présente deux diapositives retraçant la répartition des investissements réalisés sur la période du mandat en cours.



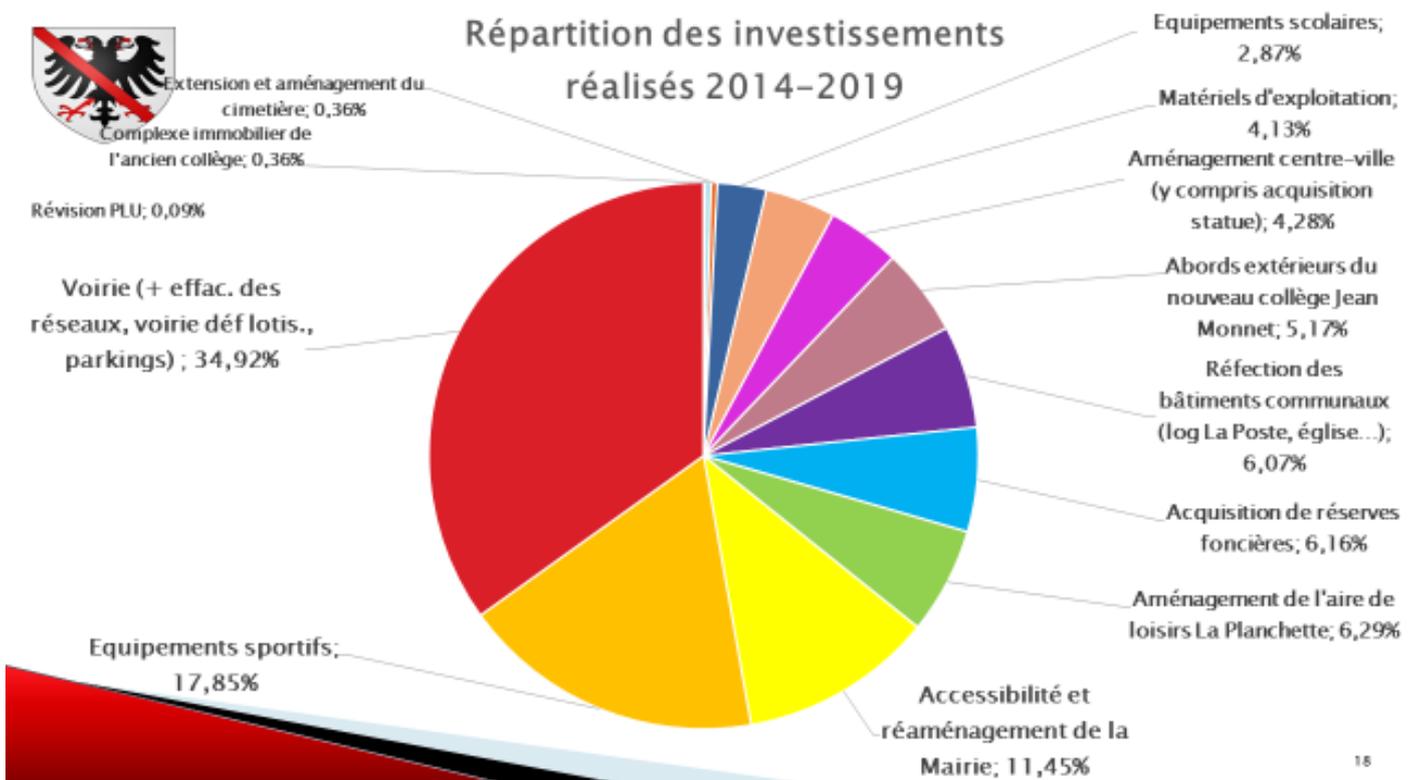
## Répartition des investissements réalisés 2014-2019



17



## Répartition des investissements réalisés 2014-2019



18

Il est constaté un montant total des investissements très élevé pour une commune comme Broons, avec seulement un emprunt de 500 000 €.

La voirie et les équipements sportifs représentent plus de 50% des dépenses d'investissement.

Monsieur KERRIEN conclut sa présentation en indiquant quelques ratios financiers aux élus municipaux, en comparaison avec la moyenne des communes de la même strate, qui démontrent la bonne gestion financière de la collectivité :

| Indicateurs de bonne gestion  | 2018          | Moyenne strate | 2019          |
|---|---------------|----------------|---------------|
| <b>Part des dépenses de la collectivité</b>                                       |               |                |               |
| Dépenses réelles de fonctionnement*   | 1 857 139     |                | 1 711 537     |
| Population (chiffres INSEE - Population n-2)                                      | 2 948         |                | 2 935         |
| <b>Total en € par habitant</b>  | <b>630</b>    | <b>756</b>     | <b>583</b>    |
| <b>Part de l'imposition de la collectivité</b>                                    |               |                |               |
| Produit des impositions directes  | 995 303       |                | 954 469       |
| Population  | 2 948         |                | 2 935         |
| <b>Total en € par habitant</b>  | <b>338</b>    | <b>438</b>     | <b>325</b>    |
| <b>Effort d'équipement de la collectivité au regard de sa population</b>          |               |                |               |
| Dépenses d'équipement brut  | 1 879 288     |                | 3 710 374     |
| Population  | 2 948         |                | 2 935         |
| <b>Total en € par habitant</b>  | <b>637</b>    | <b>323</b>     | <b>1 264</b>  |
| <b>Part de l'endettement de la collectivité</b>                                   |               |                |               |
| Encours de la dette   | 464 682       |                | 865 939       |
| Population  | 2 948         |                | 2 935         |
| <b>Total en € par habitant</b>  | <b>158</b>    | <b>701</b>     | <b>295</b>    |
| <b>Part des charges de personnel dans le fonctionnement de la collectivité</b>    |               |                |               |
| Dépenses de personnel   | 861 477       |                | 898 460       |
| Dépenses réelles de fonctionnement*   | 1 857 139     |                | 1 711 537     |
| <b>Total</b>  | <b>46,39%</b> |                | <b>52,49%</b> |
| <b>Ratio de rigidité structurelle<br/>Seuil d'alerte = 65% pendant 2 ans</b>      |               |                |               |
| Dépenses de personnel + contingents + charges d'intérêts                          | 1 037 783     |                | 1 009 116     |
| Recettes réelles de fonctionnement*   | 2 671 196     |                | 2 745 968     |
| <b>Total</b>  | <b>38,85%</b> |                | <b>36,75%</b> |
| <b>Ratio de formation de la CAF nette<br/>Seuil d'alerte = 100% pendant 2 ans</b> |               |                |               |
| Dépenses réelles de fonctionnement* + Remboursement annuel de la dette en capital | 1 952 001     |                | 1 810 281     |
| Recettes réelles de fonctionnement  | 2 671 196     |                | 2 745 968     |
| <b>Total</b>  | <b>73,08%</b> |                | <b>65,93%</b> |
| <b>Ratio de surendettement<br/>Seuil d'alerte = 121% pendant 2 ans</b>            |               |                |               |
| Encours de la dette   | 464 682       |                | 865 939       |
| Recettes réelles de fonctionnement*   | 2 671 196     |                | 2 745 968     |
| <b>Total</b>  | <b>17,40%</b> |                | <b>31,53%</b> |

\* : hors chapitres 67, 68, 77, 78

## 2- Budget annexe du lotissement de l'Artillerie.

Cette année, il y a eu la poursuite des études pour aménager ce lotissement.

La constitution des stocks de terrain à bâtir s'élève donc à 211 309,05 € et le résultat de la section d'investissement est excédentaire de 434 267,69 € grâce à une avance du budget principal de 350 000,00 €.

## 3- Budget annexe du lotissement de Bellevue.

Depuis 2016, il n'y a plus de stock de terrains à bâtir car le produit des ventes des lots a dépassé le stock. L'excédent théorique du budget a permis de financer la voirie définitive du lotissement qui a été imputée sur le budget principal. Actuellement, il reste 109 266,12 €.

Le résultat de la section d'investissement fait apparaître le remboursement de l'avance financière d'un montant de 433 106,19 € au budget principal.

## 4- Budget annexe du camping.

Le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice est déficitaire de 153,27 € tandis que le résultat cumulé est excédentaire de 9 076,26 €.

Cette année marque le début des travaux pour la construction du nouveau camping.

Le résultat cumulé de la section d'investissement est excédentaire de 250 866,36 € grâce à une avance du budget principal de 100 000 €.

## 2 - Examen et vote des comptes de gestion – Budget principal et budgets annexes

Monsieur KERRIEN présente les différents comptes de gestion.

Le rapprochement des écritures de l'ordonnateur et du comptable est retracé ci-après (en euros) par budget :

| Objet                                    | Budget principal     | Budget lotissement Artillerie | Budget lotissement Bellevue | Budget camping    |
|--|----------------------|-------------------------------|-----------------------------|-------------------|
| Dépenses de fonctionnement               | 1 806 769,78         | 211 309,05                    | 210 000,88                  | 532,42            |
| Recettes de fonctionnement               | 2 776 718,96         | 211 309,05                    | 80 005,19                   | 379,15            |
| Résultat de l'exercice 2019              | 969 949,18           | 0                             | -129 995,69                 | -153,27           |
| Résultat antérieur reporté               | 620 690,11           | 0                             | 239 261,81                  | 9 229,53          |
| Résultat reporté budget SIVU             | -15,70               | 0                             | 0                           | 0                 |
| <b>Résultat global de fonctionnement</b> | <b>1 590 623,59</b>  | <b>0</b>                      | <b>109 266,12</b>           | <b>9 076,26</b>   |
| Dépenses d'investissement                | 4 295 246,45         | 211 309,05                    | 433 106,19                  | 181 163,46        |
| Recettes d'investissement                | 3 698 098,78         | 536 161,00                    | 0                           | 100 000,00        |
| Résultat de l'exercice 2019              | -597 147,67          | 324 851,95                    | -433 106,19                 | -81 163,46        |
| Résultat antérieur reporté               | -1 532 498,16        | 109 415,74                    | 433 106,19                  | 332 029,82        |
| Résultat reporté budget SIVU             | 15,70                | 0                             | 0                           | 0                 |
| <b>Résultat global d'investissement</b>  | <b>-2 129 630,13</b> | <b>434 267,69</b>             | <b>0</b>                    | <b>250 866,36</b> |

### Compte de gestion 2019

|  |                      |                   |                   |                   |
|--|----------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Fonctionnement : résultat de clôture de l'exercice précédent : 2018</b> | 2 560 826,52         | 0                 | 239 261,81        | 9 229,53          |
| <b>Fonctionnement : résultat de l'exercice 2019</b>                        | 969 949,18           | 0                 | -129 995,69       | -153,27           |
| <b>Résultat reporté budget SIVU collège Jean Monnet</b>                    | -6,87                | 0                 | 0                 | 0                 |
| <b>Fonctionnement : résultat de clôture de l'exercice 2019</b>             | <b>1 590 623,59</b>  | <b>0</b>          | <b>109 266,12</b> | <b>9 076,26</b>   |
| <b>Investissement : résultat de clôture de l'exercice précédent : 2018</b> | -1 532 489,33        | 109 415,74        | 433 106,19        | 332 029,82        |
| <b>Investissement : résultat de l'exercice 2019</b>                        | -597 147,67          | 324 851,95        | - 433 106,19      | -81 163,46        |
| <b>Résultat reporté budget SIVU collège Jean Monnet</b>                    | 6,87                 | 0                 | 0                 | 0                 |
| <b>Investissement : résultat de clôture de l'exercice 2019</b>             | <b>-2 129 630,13</b> | <b>434 267,69</b> | <b>0</b>          | <b>250 866,36</b> |

#### LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** les comptes de gestion présentés ci-dessus par le comptable public au titre de l'exercice budgétaire 2019.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents constituant les comptes de gestion 2019.

#### 3 - Budget principal - Vote du compte administratif 2019 et affectation des résultats au budget primitif 2020.

*Monsieur le Maire ne prend pas part à cette délibération.*

Pour ce vote, Monsieur le Maire donne la présidence de la séance à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances, et quitte ensuite la salle de réunion.

Sont alors présentés, les comptes administratifs 2019, au vu des comptes de gestion du comptable public ainsi que les propositions d'affectation des résultats aux budgets primitifs 2020.

**Vu** le compte de gestion présenté par le comptable public,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :

- **APPROUVE** le compte administratif de l'année **2019** faisant ressortir les résultats suivants :
  - ✓ Excédent cumulé de la section fonctionnement : **1 590 623,59 €**
  - ✓ Déficit de la section investissement : **2 129 630,13 €**
- **DÉCIDE** d'affecter les résultats au budget principal primitif **2020** comme suit :
  - ✓ En réserves au compte 1068 : **1 590 623,59 €**

- ✓ En excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 : **0 €**
- ✓ En déficit d'investissement reporté au chapitre 001 : **2 129 630,13 €**

4 - Lotissement de l'Artillerie - Vote du compte administratif 2019 et affectation des résultats au budget primitif 2020.

*Monsieur le Maire ne prend pas part à cette délibération.*

**Vu** le compte de gestion présenté par le comptable public,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** le compte administratif de l'année **2019** faisant ressortir les résultats suivants :
  - ✓ Solde de la section de fonctionnement : **0 €**.
  - ✓ Solde de la section investissement : **434 267,69 €**.
- **DÉCIDE** d'affecter les résultats au budget annexe du lotissement de l'Artillerie **2020** comme suit :
  - ✓ En excédent d'investissement reporté au chapitre 001 : **434 267,69 €**.

5 - Lotissement Bellevue - Vote du compte administratif 2019 et affectation des résultats au budget primitif 2020.

*Monsieur le Maire ne prend pas part à cette délibération.*

**Vu** le compte de gestion présenté par le comptable public,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** le compte administratif de l'année **2019** faisant ressortir les résultats suivants :
  - ✓ Solde de la section de fonctionnement : **109 266,12 €**.
  - ✓ Excédent de la section investissement : **0 €**.
- **DÉCIDE** d'affecter les résultats au budget annexe du lotissement de Bellevue **2020** comme suit :
  - ✓ En excédent de fonctionnement reporté au chapitre 002 : **109 266,12 €**.

6 - Camping - Vote du compte administratif 2019 et affectation des résultats au budget primitif 2020.

*Monsieur le Maire ne prend pas part à cette délibération.*

Vu le compte de gestion présenté par le comptable public,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** le compte administratif de l'année **2019** faisant ressortir les résultats suivants :
  - ✓ Excédent de la section de fonctionnement : **9 076,26 €.**
  - ✓ Excédent de la section d'investissement : **250 866,36 €.**
  
- **DÉCIDE** d'affecter les résultats au budget annexe du camping **2020** comme suit :
  - ✓ En excédent d'exploitation reporté au chapitre 002 : **9 076,26 €.**
  - ✓ En excédent d'investissement reporté au chapitre 001 : **250 866,36 €.**

**25/02/20 - 3 – Finances communales – Présentation du projet du budget principal primitif 2020.**

*Monsieur le Maire rejoint la séance.*

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances.

Monsieur KERRIEN rappelle que la commission « Finances » s'est réunie le mardi 18 février afin d'examiner les propositions budgétaires pour l'exercice 2020.

Ce dernier présente au Conseil le projet de budget primitif pour 2020, avec un maintien des taux d'imposition du bloc communal selon l'accord initial de fusion proposé par Dinan Agglomération.

Monsieur KERRIEN commente les variations les plus significatives des postes de dépenses et de recettes entre les exercices 2019 et 2020.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement se présentent comme suit :

| Dépenses de fonctionnement  | Budget 2019 |       | Budget 2020 |       | Variations |       |
|-----------------------------|-------------|-------|-------------|-------|------------|-------|
|                             | Valeur      | %     | Valeur      | %     | Valeur     | %     |
| Charges à caractère général | 546 750     | 27,98 | 550 000     | 28,7  | 3 250      | 0,59  |
| Charges de Personnel        | 939 000     | 48,06 | 907 000     | 47,33 | -32 000    | -3,41 |
| Charges de gestion courante | 260 000     | 13,31 | 243 200     | 12,69 | -16 800    | -6,46 |
| Charges financières         | 18 000      | 0,92  | 21 100      | 1,1   | 3 100      | 17,22 |
| Charges exceptionnelles     | 10 000      | 0,51  | 5 300       | 0,28  | -4 700     | -47   |

|  |                  |            |                  |               |                    |               |
|--|------------------|------------|------------------|---------------|--------------------|---------------|
| Dotations aux amortissements                                   | 76 000           | 3,89       | 85 500           | 4,46          | 9 500              | 12,5          |
| Atténuation de produits  | 84 044           | 4,3        | 84 044           | 4,39          | 0                  | 0             |
| Dépenses imprévues   | 20 000           | 1,02       | 20 000           | 1,04          | 0                  | 0             |
| <b>Dépenses de fonctionnement (hors autofinancement)</b>       | <b>1 953 794</b> | <b>100</b> | <b>1 916 144</b> | <b>100</b>    | <b>-37 650</b>     | <b>-1,93</b>  |
| Virement à la section d'investissement                         | 1 366 419        | 41,15      | 701 141          | 36,59         | -665 278,98        | -48,69        |
| <b>Dépenses de fonctionnement (incluant l'autofinancement)</b> | <b>3 320 213</b> | <b>100</b> | <b>2 617 285</b> | <b>136,59</b> | <b>-702 928,98</b> | <b>-21,17</b> |

| Recettes de fonctionnement                                    | Budget 2019         |               | Budget 2020         |               | Variations         |               |
|---|---------------------|---------------|---------------------|---------------|--------------------|---------------|
|   | Valeur              | %             | Valeur              | %             | Valeur             | %             |
| Produits des services   | 207 500             | 7,69          | 203 000,00          | 7,76          | -4 500,00          | -2,17         |
| Atténuation de charges  | 9 000               | 0,33          | 10 000,00           | 0,38          | 1 000,00           | 11,11         |
| Impôts et Taxes   | 1 388 577           | 51,44         | 1 400 000,00        | 53,49         | 11 423,00          | 0,82          |
| Dotations, participations et subventions                      | 832 922             | 30,85         | 826 580,00          | 31,58         | -6 342,00          | -0,76         |
| Produits de gestion courante                                  | 258 500             | 9,58          | 172 600,00          | 6,59          | -85 900,00         | -33,23        |
| Produits financiers   | 5                   | 0,00          | 5,00                | 0,00          | 0,00               | 0,00          |
| Produits exceptionnels  | 3 100               | 0,11          | 5 100,00            | 0,19          | 2 000,00           | 64,52         |
| <b>Recettes de fonctionnement de l'exercice</b>               | <b>2 699 604</b>    | <b>100,00</b> | <b>2 617 285,00</b> | <b>100,00</b> | <b>-82 319,00</b>  | <b>-3,05</b>  |
| Excédent de fonctionnement reporté                            | 620 610             | 18,69         | 0,00                | 0,00          | -620 609,98        | -100,00       |
| <b>Recettes de fonctionnement incluant l'excédent reporté</b> | <b>3 320 213,98</b> | <b>100,00</b> | <b>2 617 285,00</b> | <b>100,00</b> | <b>-702 928,98</b> | <b>-21,17</b> |

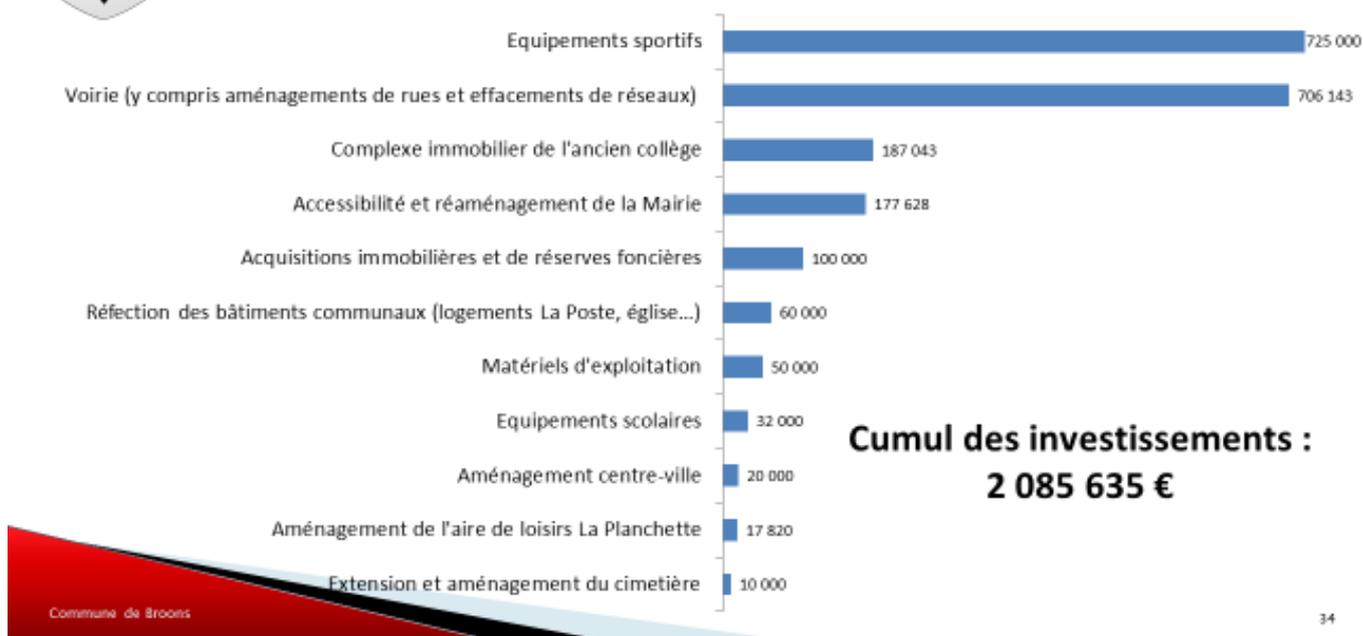
Il présente ensuite le programme détaillé des investissements pour l'exercice budgétaire 2020. Celui-ci s'élève à 2 085 634,46 €.

Monsieur KERRIEN souligne les principales caractéristiques de la proposition de budget 2020.

- Solde du marché relatif à l'extension, le réaménagement et la mise en accessibilité de la mairie.
- Solde du marché relatif à la construction d'une salle de tennis.
- Solde du marché relatif à l'aménagement de la rue de Plumaugat, y compris la place du Dr Laurent.
- L'effacement des réseaux aériens (rue de Pédenhouët).
- Réfection de chemins d'exploitation.
- Les acquisitions foncières.
- ...



## Répartition des investissements budgétés au titre de l'exercice 2020



34

En conclusion, pour la section de fonctionnement, on constate toujours un alourdissement régulier de la dotation aux amortissements, en raison de la poursuite des travaux d'effacement des réseaux (depuis 10 ans).

On constate aussi un alourdissement des charges financières, avec le nouvel emprunt.

L'autofinancement net représente 27 % des recettes de fonctionnement cumulées, contre 56 % en 2016, 51 % en 2017, 53 % en 2018 et 41 % en 2019.

L'effet « ciseau » s'accroît nettement en 2020 et se poursuivra dans les années à venir.

Monsieur KERRIEN précise que le budget est donc fortement impacté par la loi NOTRe, obligation de regroupement des intercommunalités.

Pour la section d'investissement, le programme de travaux et d'équipements, mobilisant près de 80 % de nos recettes de fonctionnement incluant l'excédent reporté, représente 710 € par habitant.

Le financement fait appel, pour l'essentiel, aux ressources propres de la commune, mais aussi à un nouvel emprunt.

**L'endettement** au 31 décembre 2020 sera réévalué à **734 € par habitant**.

Le budget total est de 7 052 549,59 € (contre 9 912 359 € en 2019), ce qui est très élevé quand on compare avec des communes de la même strate, voire des communes avec une population bien supérieure à celle de Broons.

### **25/02/20 - 4 – Finances communales – Examen et vote des taux d'imposition communaux pour 2020.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances.

Monsieur KERRIEN rappelle aux élus qu'une modalité de neutralisation fiscale pour le contribuable sur trois ans a été mise en place par la nouvelle intercommunalité « Dinan Agglomération ».

Ainsi, pour 2020, la neutralisation fiscale pour le contribuable implique les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 13,97 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 18,94 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 67,26 %

Monsieur KERRIEN propose alors aux Conseillers Municipaux de voter les taux d'imposition.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **FIXE** comme suit les taux d'imposition communaux pour 2020 :
  - ✓ Taxe d'habitation : **13,97 %**
  - ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties : **18,94 %**
  - ✓ Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **67,26 %**

### **25/02/20 - 5 – Finances communales – Vote des budgets 2020.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Ronan KERRIEN, adjoint aux finances.

#### **1- Budget principal – Budget primitif 2020.**

Monsieur le Maire et Monsieur KERRIEN demandent aux élus de se prononcer sur le vote du budget principal 2020.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** le budget principal 2020 de la commune (vote au niveau du chapitre) qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- ✓ Section de fonctionnement : 2 617 285,00 €.
- ✓ Section d'investissement : 4 435 264,59 €.
- ✓ Total : 7 052 549,59 €.

## 2- Budget annexe du lotissement de « l'Artillerie » - Budget primitif 2020.

Monsieur KERRIEN présente au Conseil le projet de budget annexe du lotissement de « l'Artillerie » pour 2020.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** le budget annexe du lotissement de « l'Artillerie » 2020 (vote au niveau du chapitre) qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
  - Section de fonctionnement : 645 576,74 €.
  - Section d'investissement : 645 576,74 €.
  - Total : 1 291 153,48 €.

## 3- Budget annexe du lotissement « Bellevue » - Budget primitif 2020.

Monsieur KERRIEN présente au Conseil le projet de budget annexe du lotissement de « Bellevue » pour 2020.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** le budget annexe du lotissement de « Bellevue » 2020 (vote au niveau du chapitre) qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
  - Section de fonctionnement : 109 266,12 €.
  - Section d'investissement : 0,00 €.
  - Total : 109 266,12 €.

## 4- Budget annexe du camping - Budget primitif 2020.

Monsieur KERRIEN présente au Conseil le projet de budget annexe du camping pour 2020. Il est programmé la poursuite des travaux pour la création d'un nouveau camping avec une aire de stationnement pour les camping-cars.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ :**

- **APPROUVE** le budget annexe du camping 2020 (vote au niveau du chapitre) qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
  - Section de fonctionnement : 10 076,26 €.
  - Section d'investissement : 251 366,36 €.
  - Total : 261 442,62 €.

**25/02/20 - 6 – Questions diverses.**

- Monsieur le Maire indique que le prochain Conseil Municipal se déroulera le mardi 03 mars 2020, à 18h30.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*